

**PREMIÈRES RENCONTRES DE LA FILIÈRE FORÊT-BOIS
D'ÎLE-DE-FRANCE**

Paris – 19 novembre 2009

| | |
|---|------------------|
| <u>Premières rencontres de la filière forêt-bois d'Île-de-France</u> | <u>1</u> |
| <u>Introduction</u> | <u>2</u> |
| <u>AGIR EN FAVEUR DU BOIS LOCAL</u> | <u>4</u> |
| <u>Promouvoir les débouchés des essences régionales</u> | <u>4</u> |
| <u>Mobiliser les propriétaires</u> | <u>5</u> |
| <u>Table ronde : Agir en faveur du bois local</u> | <u>7</u> |
| <u>AGIR EN FAVEUR DU BOIS ENERGIE</u> | <u>15</u> |
| <u>Favoriser l'installation de chaufferies bois</u> | <u>15</u> |
| <u>Garantir un approvisionnement de qualité</u> | <u>17</u> |
| <u>Table ronde Bois Energie</u> | <u>19</u> |
| <u>AGIR EN FAVEUR DU BOIS CONSTRUCTION</u> | <u>28</u> |
| <u>Produire plus, Produire mieux</u> | <u>28</u> |
| <u>Construire une offre industrielle de la filière</u> | <u>30</u> |
| <u>Table ronde Bois Construction</u> | <u>33</u> |
| <u>Conclusion</u> | <u>36</u> |

Introduction

Jean-François BONTOUX
Président de Francîlbois

La filière bois possède un potentiel formidable en Île-de-France, raison pour laquelle, à l'instar des autres régions, nous avons créée la structure interprofessionnelle Francîlbois.

Francîlbois œuvre maintenant depuis deux années, avec l'aide du ministère de l'agriculture (je remercie Madame Pascale Margot d'être présente parmi nous ce matin), de la région Île-de-France, et de France Bois Forêt.

La forêt en Île-de-France, base de la filière, s'étend sur 286 000 hectares, soit près de 24 % du territoire de la région. L'Île-de-France se situe donc dans la moyenne nationale actuelle, qui s'élève à 28 %.

Contrairement aux idées reçues, la forêt francilienne se développe, sa surface ayant notamment augmentée de 16 000 hectares sur les quinze dernières années.

Les principaux axes à développer pour l'utilisation du bois sont l'emploi dans la construction et le bois énergie.

S'agissant du bois énergie, l'estimation actuelle de la récolte est de 280 000 tonnes par an. Le principal obstacle à surmonter pour développer cette filière est la très nette sous-exploitation de la forêt et l'inexistence de la première transformation. Or pour qu'une forêt prospère, elle doit être exploitée normalement et régulièrement, ce qui permet notamment d'éviter les dégâts importants lors des tempêtes.

Sur l'utilisation du bois dans la construction, je me permets de vous rappeler qu'il y a à l'heure actuelle un million de logements à rénover en Île-de-France et que les besoins nouveaux sont de l'ordre de 60 000 logements par an.

Voilà des prévisions qui ouvrent de belles perspectives pour le matériau bois, notamment dans le nouveau cadre du développement du grand Paris, lequel comporte sept opérations d'intérêt national (OIN) et huit éco-quartiers.

Avant de passer la parole à Madame Pascale MARGOT-ROUGERIE, Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture, et de la Forêt, je tiens à remercier tout particulièrement notre délégué général, Monsieur Brice LEFRANC, qui a organisé cette matinée.

Merci et bonne matinée à tous.

Pascale MARGOT – ROUGERIE
Directrice régionale et interdépartementale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt

Je ne ferai pas un long discours, afin que nous puissions démarrer les tables rondes et rentrer dans le vif du sujet le plus rapidement possible.

Je tiens à vous rappeler que cette rencontre est le fruit du travail mené par l'interprofession Forêt Bois d'Île-de-France depuis sa constitution il y a deux ans.

Je souhaite notamment saluer le dynamisme et la volonté dont ont fait preuve Monsieur BONTOUX et Monsieur LEFRANC.

Il convient de rappeler que ces premières réunions formelles de l'interprofession ne doivent pas être considérées comme un aboutissement mais comme le point de départ à sa constitution.

La situation du bois en Île-de-France, à l'instar de l'agriculture, est paradoxale :

En effet, si la région comprend 12 millions d'habitants, génère des besoins très importants dans le domaine de la construction et de l'énergie (comme Monsieur BONTOUX l'a rappelé), elle souffre parfois de difficultés à occuper les marchés de cette région capitale.

L'objet de nos travaux consistera donc à déterminer comment mobiliser cette ressource, la promouvoir, et la valoriser dans ce grand bassin de consommation qu'est la région capitale.

Je tiens par ailleurs à saluer le caractère exemplaire de cette mobilisation qui suit le discours prononcé par le Président de la République à Urmatt basé sur le rapport de Monsieur Jean PUECH.

Notre ambition doit être de développer un esprit de filière avec toutes les interprofessions de la forêt et du bois, afin de créer une véritable solidarité et une efficacité économique nouvelle.

Au regard de ces enjeux, j'espère que la matinée de travail, chargée, sera aussi fructueuse que possible.

AGIR EN FAVEUR DU BOIS LOCAL

Promouvoir les débouchés des essences régionales

Daniel GUINARD
Directeur Général FCBA

Comme cela a été précisé au début de la réunion, si la forêt représente une part non négligeable de l'Île-de-France, elle est insuffisamment exploitée.

Le besoin en matière d'habitat est en outre particulièrement important : la construction est le domaine sur lequel le bois a le plus de potentiel de développement.

Il existe donc un réel intérêt à ce que la profession entame une réflexion commune afin de mieux valoriser la forêt et de répondre à l'ensemble des besoins.

Face à ce constat, un certain nombre d'acteurs (Francilbois, DRIAAF Île-de-France, FNB, Institut technologique FCBA) se sont rassemblés autour d'une convention et d'un financement ici présentés.

Cette étude a été menée suivant plusieurs étapes :

- 1- Caractérisation de la ressource forestière francilienne,
- 2- Analyse du secteur bâtiment et de l'ameublement en Île-de-France et de son contexte économique,
- 3- Création d'un outil d'aide à la décision à destination des acteurs de la filière bois, permettant de cerner la demande de manière à créer une offre adaptée,
- 4- Proposition d'actions de développement.

La ressource forestière francilienne : un réel potentiel

Il convient de noter que l'accroissement annuel sur la région est de 1,6 millions de m³, même si un certain nombre de forêts sont destinées à l'accueil du public, devant donc être gérées de manière particulière.

La récolte annuelle ne ressort qu'à 340 000 m³, soit largement inférieure à la possibilité (21 %).

La récolte se répartit principalement entre le bois d'œuvre (47 %), le bois de trituration (31 %), le bois énergie (21 %).

L'outil d'aide à la décision

Un exemple de fiche produit vous a été communiqué, qui je le précise, ne représente qu'un premier essai.

Par type de domaine d'utilisation du matériau, les fiches présentent une estimation du volume possible, du coût de production, ou des essences utilisables. Au dos de la fiche apparaît un certain nombre d'éléments liés à la réglementation ou à la normalisation des produits, à la durabilité des produits en fonction des différentes essences, aux problèmes physiques ou chimiques, et à l'environnement.

D'autres fiches seront bientôt disponibles sous format papier et électronique.

Pistes de stratégie à mettre en œuvre

Il est tout d'abord important de trouver des entrepreneurs prêts à lancer des investissements sur des produits répondant à la demande.

Un certain nombre de produits mobilisés dans la construction en Île-de-France viennent de relativement loin, d'où l'utilité, notamment d'un point de vue environnemental, de se servir de matériaux locaux.

Plusieurs idées sont en outre à l'étude :

- Créer un label « bois d'Île-de-France » et un catalogue de produits industriels labellisés.
- Rédiger une charte Bois Construction Environnement en Île-de-France favorisant le recours aux produits labellisés

Un certain nombre d'autres régions ont déjà mis en place de telles formules, qui fonctionnent très bien.

- Formation des acteurs franciliens à la prescription et à l'utilisation des produits Bois Île-de-France

Voilà les pistes que nous avons imaginées et que nous soumettons à votre réflexion pour l'ensemble de cette journée

Mobiliser les propriétaires

Philippe GOURMAIN
Expert forestier

Je vais tâcher de vous présenter quelques éléments spécifiques concernant l'offre de bois. Mon point de vue est celui d'un gestionnaire, en ma qualité d'expert forestier exerçant dans un certain nombre d'autres régions et forêts, ce qui me permet de comparer la situation par rapport à l'Île-de-France.

Les motivations des propriétaires forestiers

- les aspects financiers

La coupe génère des revenus, ce qui est le moteur du fonctionnement d'un certain nombre de propriétés.

- considérations cynégétiques

La coupe, contrairement à d'autres régions, est parfois utilisée à des fins cynégétiques, ce qui permet d'améliorer la qualité du biotope et d'augmenter la capacité d'accueil du gibier.

- Demain : avantages fiscaux conditionnés à l'exécution des PSG (Plans simples de gestion)

Le gouvernement est en train de déplacer le curseur des exigences en matière de fiscalité. Il ne s'agira plus uniquement de conserver un patrimoine forestier mais de le gérer et d'exécuter au moins partiellement les programmes de coupe et travaux prévus dans les plans simples de gestion.

- petites propriétés : peu de prise

50 000 hectares de forêts sont détenus par des propriétaires ayant moins de 4 hectares, pour lesquels les aspects précédemment abordés (revenus, fiscalité, considérations cynégétiques) sont anecdotiques.

Les freins sont nombreux en Île-de-France

1/ La coupe est unanimement contestée :

- changement paysager,
- quiétude.

Les propriétaires, les élus, et le public considèrent que la forêt est un cadre de vie. La coupe est selon eux un élément perturbant.

En outre, un certain nombre de propriétaires pratiquant la chasse considèrent que la coupe est un élément perturbateur.

2/ Surdensité de gibier

- régénération difficile du peuplement : de peur de couper des arbres semenciers, les coupes sont toujours repoussées,
- non renouvellement.

3/ Sortie des bois délicate (périurbain)

Bien que les conditions d'exploitation soient assez favorables en Île-de-France, la sortie physique des bois par camion est compliquée, les élus ne s'attardant que trop rarement sur les problématiques de dimensionnement des aménagements routiers (ronds points trop petits dans lesquels les camions ne peuvent braquer etc.).

Si les bois sont facilement récoltables, ils sont donc difficiles à extraire.

Actions possibles

- Animations ciblées sur des massifs très morcelés mais disposant d'un réel potentiel de production

Les moyens de l'Etat et des régions étant limités, il est important de se concentrer sur les massifs à valeur ajoutée, et d'y installer des outils d'animation afin de motiver les propriétaires d'une manière ou d'une autre.

- Changement de mentalités : faire accepter l'idée de la coupe

Ce travail doit être réalisé par les élus vers les administrés, par les gestionnaires publics ou privés vers les autres usagers de la forêt.

- Le bâton fiscal (propriétés importantes)

Cela concerne les propriétés de plus de 25 hectares d'un seul tenant aujourd'hui et de plus de 25 hectares dans une même commune et un même département demain. Le seuil d'obligation à l'assujettissement au PSG va être baissé.

Table ronde : Agir en faveur du bois local

François BLAND
Administrateur de Francilbois,
Directeur Territorial Ile de France Nord-Ouest de l'Office National des
Forêts

Bonjour à tous.

Je tiens tout d'abord à m'associer aux encouragements manifestés pour la mise en place de cette interprofession, qui est selon moi extrêmement importante.

Etant un acteur en amont de la filière Forêt Bois, favoriser le matériau bois représente selon moi un enjeu à la fois de bonne gestion de nos forêts publiques et de dynamisme indispensable à la filière.

Le capital forestier de la région Île-de-France est tout à fait extraordinaire, et porte un certain nombre d'enjeux capitaux : économique, environnemental (forêts extrêmement riches de biodiversité), et social (les forêts publiques ont une responsabilité sociale extrêmement marquée).

Nous devons prendre en compte tous ces paramètres dans la mobilisation des bois.

Je tiens à insister tout particulièrement sur la question de l'exploitation.

Il est tout à fait normal que les forêts publiques accueillent de nombreux visiteurs (plus de 80 millions de visites), raison pour laquelle le chantier d'exploitation pose problème. Nous devons réfléchir à des moyens d'entretenir

cet amour de la forêt, tout en faisant comprendre qu'elle doit aussi être gérée dans l'optique de répondre aux enjeux précédemment cités.

Les conditions d'exploitation devront donc être étudiées afin de gagner en qualité, en rapidité d'exécution, et en facilitation de sortie des bois.

Afin d'améliorer la communication, nous avons prévu d'installer des panneaux destinés à expliquer aux visiteurs notre action sur le matériau bois et l'organisation de l'exploitation.

Cette problématique de communication sera déterminante et permettra de répondre à tous les enjeux stratégiques que nous évoquons depuis le début de la matinée.

Lucile BOURLET
Déléguée Régionale de l'Union Nationale des Industriels de
l'Ameublement

Bonjour à tous et merci à Francÿlbois d'avoir convié l'UNIFA à cette table ronde.

Si l'UNIFA travaille sur le verre, le métal, la mousse, le plastique, nous sommes tout à fait motivés pour travailler de concert avec la filière bois, qui représente une dimension importante de l'ameublement. Nous avons d'ailleurs engagé un certain nombre de partenariats dans d'autres régions, ce que nous souhaitons poursuivre avec l'Île-de-France.

Un effort de communication devra être réalisé afin de formaliser l'offre bois en Île-de-France, dont le potentiel est encore trop méconnu, et de se faire connaître des industriels. Il serait à ce titre intéressant de rédiger un guide d'achat, détaillant les finitions possibles en fonction des différentes essences.

Il sera par ailleurs indispensable d'insister sur la dimension développement durable du bois, à l'heure où le bilan carbone est au centre des préoccupations des entreprises. Bénéficier de la possibilité de se fournir en bois local représentera donc pour ces dernières un élément très positif.

Enfin, si la création d'un label « Bois Île-de-France » est une excellente idée, il serait intéressant d'y faire apparaître des dimensions « design » et développement durable (au regard des enjeux portés par le Grenelle de l'environnement).

Il serait par ailleurs intéressant d'imaginer le développement du matériau bois en association avec d'autres matériaux éco-responsables. Une journée a notamment été organisée par le FCBA et l'UNIFA autour de ce thème la semaine dernière à Lille.

En conclusion, nous sommes prêts à travailler de concert avec vous.

Pascale MARGOT – ROUGERIE

La DRIA AF porte en région les politiques du Ministère de l'alimentation, de l'agriculture, et de la pêche, et souhaite, de concert avec l'interprofession, une meilleure mobilisation de la ressource forestière d'Île-de-France, comme en témoigne un certain nombre d'actions.

Nous mettons tout d'abord de la matière grise à la disposition de l'interprofession pour réfléchir avec elle sur l'ensemble des opportunités.

Nous finançons en outre un certain nombre d'études, à l'image de l'étude réalisée en ce moment par le FCBA qui a été évoquée tout à l'heure.

Nous travaillerons également avec le CRPF sur l'amélioration des conditions d'exploitation et de transport des bois d'Île-de-France, en réfléchissant notamment aux schémas de desserte de nos massifs forestiers. En effet, comme cela a été expliqué dans les exposés préliminaires, s'il est important de disposer de bois dans les forêts, il est indispensable d'être en capacité de l'exploiter.

Au-delà des études, la DRIA AF instruit un certain nombre de demandes d'aide financière, en s'appuyant principalement sur le cadre du programme de développement rural (cofinancements européens, nationaux, régionaux).

Voici donc une présentation rapide du panel des activités de la DRIA AF en matière de mobilisation du bois en Île-de-France.

Geoffroy DE MONCUIT
Président du Centre Régional de la Propriété Forestière Île-de-France / Centre

Le CRPF est au cœur du débat du jour.

L'Île de France, qui comprend 12 millions d'habitants, 280 000 hectares de forêt, des animaux, doit répondre aux demandes d'URMATT, ce qui représente un défi formidable.

Le défi est d'autant plus excitant qu'il y a aujourd'hui beaucoup d'obstacles à cette mobilisation, ce à quoi Philippe Gourmain a fait allusion tout à l'heure :

Tout d'abord, nous sommes de plus en plus confrontés à des hédonistes, qui ont perdu la notion de gestion de longue durée, souhaitant uniquement profiter de la forêt. Je qualifierai cette attitude de « syndrome du parc de Versailles », à l'image du désastre observé en 1999, qui aurait pu être évité. Si les financements nécessaires à la résolution du problème ont été facilement dégagés, ce n'est pas le cas de l'ensemble de la forêt francilienne.

Le deuxième obstacle est représenté par le cloisonnement et la difficulté de sortir des bois au milieu de pavillons dont les habitants sont particulièrement hostiles à la moindre coupe de bois, et dont l'aménagement n'a pas été prévu pour l'exercice.

La mobilisation du bois ne sera néanmoins possible que si le marché suit.

Olivier THOMAS
Président de l'Agence des Espaces Verts de la Région Île-de-France

Bonjour à tous.

Je rejoins les propos de mon voisin concernant la tendance hédoniste d'un certain nombre de nos habitants et de nos administrés, qui sont particulièrement difficiles à convaincre des bienfaits de la coupe du bois.

J'ai néanmoins l'impression que les mentalités évoluent ces derniers temps, et que nous sommes en train de convaincre une partie de la population que les bois les plus vivants et les plus propices à la diversité sont ceux gérés par l'homme. La bataille n'est pas encore gagnée.

Les aspects pratiques et techniques sont particulièrement complexes. Un certain nombre de dispositifs d'aide à l'entretien des forêts ont été mis en place à l'Agence des Espaces Verts. Nous disposons également de dispositifs de conventionnement avec l'ONF et les exploitants de forêts privées, pour lesquelles nous finançons soit du repeuplement soit des dessertes.

Sur ce dernier point, je tiens à préciser que nous débattons régulièrement sur la façon dont les dessertes sont réalisées. Il existe plusieurs manières de réaliser une route forestière, raison pour laquelle nous devons faire en sorte qu'elle soit le plus écologique possible afin de ne choquer personne.

Michel VALLANCE
Directeur de l'environnement du département de l'Essonne

Je vais tâcher de faire un point sur l'accompagnement que peut apporter une grande collectivité locale dans l'action menée par Francilbois.

La motivation principale du département est écologique, le bois représentant une source d'énergie renouvelable. Comme beaucoup de collectivités, le département est amené à effectuer un bilan carbone puis un plan climat énergie territorial.

En outre, le renouvellement des forêts, qui sont trop souvent délaissées, est indispensable au regard du réchauffement climatique, d'où la nécessité d'encourager la coupe de bois, qui représente un réel acte écologique.

Nous souhaitons ainsi prendre appui sur le territoire et plus particulièrement sur le parc naturel du Gâtinais (constitué principalement de forêts privées intermédiaires entre la forêt de Fontainebleau et de Rambouillet), afin de créer des surfaces de coupes sur lesquelles seront mobilisés des volumes croissants de bois énergie.

Notre stratégie s'appuiera par ailleurs sur l'essor des chaufferies bois et des dispositifs modernes de bois énergie qui transforment le bois en un matériau de consommation courant.

Brice LEFRANC

Je tiens à passer la parole à Louis NAUDOT, dont la famille incarne à elle seule l'histoire de la filière et du développement des essences régionales

Louis NAUDOT

Les bois locaux chauffés à haute température jouissent de qualités particulières de durabilité et de stabilité, et gagnent par ce procédé une superbe coloration.

L'intérêt est d'apporter une alternative à l'importation des bois tropicaux ou à l'utilisation des bois traités chimiquement.

En outre, nous prévoyons de créer avec 7 ou 8 acteurs de la filière une entreprise qui permettra d'utiliser tout le bois local.

Un intervenant Chercheur Conseil

L'aspect puit de carbone n'a pas été évoqué jusqu'à maintenant, la coupe engendrant pourtant une réduction du fonctionnement puit carbone.

Quelles solutions préconisez-vous afin d'augmenter la coupe tout en maintenant voire en augmentant le fonctionnement puits carbone ?

Pascale MARGOT-ROUGERIE

La constitution de la forêt permet effectivement de stocker du carbone dans le matériau bois (issu de la photosynthèse).

La coupe des arbres ne signifie pas nécessairement que le carbone ainsi stocké est destiné à retourner dans l'atmosphère. Tout dépend de l'utilisation qui est faite du bois.

Si le bois est immédiatement brûlé, le carbone est effectivement perdu. A noter que l'opération n'est pas inintéressante sur le plan environnemental dans la mesure où le bois est brûlé en substitution d'autres formes d'énergie (notamment des énergies fossiles).

S'agissant de la construction ou de l'ameublement, le matériau bois est conservé dans son intégralité, le carbone stocké dans le bois étant lui aussi conservé.

Nous contribuons donc à l'augmentation du stockage de carbone dès lors que le bois mobilisé n'est pas détruit.

Paul MOLINARIO Exploitant forestier – administrateur de Francilbois

S'agissant de la sortie du bois, je tiens à préciser que le préfet de l'Essonne refuse d'approuver le décret sur le transport exceptionnel de bois rond. Nous sommes donc le seul département de la région dans cette situation.

Michel VALLANCE

Je ne peux répondre à la place du préfet.

Je vérifierai tout de même cette information, qui peut être du ressort du préfet de région.

Si la décision dépend effectivement du préfet de l'Essonne, je ne manquerai pas de le saisir sur la question.

Philippe GOURMAIN

Je tiens à insister sur l'importance que les politiques soient mises en place de manière cohérente. En effet, un certain nombre d'entre elles se télescopent.

En effet, de nombreuses contraintes administratives s'accumulent depuis 20 ans sur les forêts franciliennes.

De grands massifs sont protégés, ce qui ne facilite pas la coupe du bois (même si cela ne la rend pas impossible).

Natura 2000 freine également les ardeurs de la coupe de bois, qui ne peut être effectuée qu'à la suite de longues négociations avec différents groupes d'intérêt.

Si je ne remets en cause aucun de ces statuts, il est indispensable de les mettre en cohérence.

Les périmètres de captage imposent des contraintes de gestion parfois hallucinantes, souvent déterminées par les hydrogéologues, dont la compétence en matière de gestion forestière est loin d'être avérée. Nous devons notamment rendre certains fossés étanches, ce qui empêche d'effectuer une desserte forestière. Ce type de mesures risque de stériliser des centaines voire des milliers d'hectares.

Il sera donc indispensable de lier cette politique environnementale avec la volonté louable de mobiliser plus de bois.

Un intervenant

Je souhaite demander à Pascale MARGOT-ROUGERIE si elle est au courant de mesures permettant de favoriser l'utilisation du bois dans les bâtiments agricoles.

Pascale MARGOT-ROUGERIE

Sur la précédente intervention de Monsieur GOURMAIN, il me semble que les points qui ont été soulignés sont particulièrement importants.

En effet, si la forêt en Île-de-France mérite d'être protégée, il est important de s'assurer que les mesures mises en place n'ont pas d'effets contreproductifs sur l'économie de la filière.

Je suis prête à travailler avec le CRPF afin de mieux prendre en compte la politique forestière dans les problématiques de protection de la forêt et de l'eau qui ont été citées.

S'agissant des bâtiments agricoles, des travaux du FCBA montrent comment le bois peut être utilisé en la matière. Il est important de se servir d'exemples, de les montrer et de les diffuser, afin de donner envie et de démontrer l'utilité économique à l'exploitant agricole.

Si l'Etat a un rôle d'information sur le sujet, l'interprofession devra se charger de diffuser les bonnes pratiques.

Bruno BOURGINE
Président de la FNB

Je souhaite vous faire part d'une constatation.

Il existe à l'heure actuelle un manque de matières premières (feuillus, résineux, et bois de trituration).

Si la promotion des essences dans une région est positive, encore faut-il que les apporteurs de matières premières puissent y répondre.

Il sera donc important de faire attention à ne pas paralyser la filière.

Olivier THOMAS

S'agissant de la question précédente, je tiens à préciser que l'Agence des espaces verts réalise en ce moment sur le plateau de Saclay une construction 100 % bois destinée à l'élevage de volailles biologiques.

Voici donc un bel exemple de projet agricole.

AGIR EN FAVEUR DU BOIS ENERGIE

Favoriser l'installation de chaufferies bois

Jean-Marc BERTRAND

Administrateur de Francilbois, Chef de projet Bois Energie

Bonjour à tous.

Contexte national

Le Grenelle de l'environnement, le paquet climat-énergie, ont participé à la mise en place d'un objectif de 23 % d'énergie renouvelable en 2020.

En outre, le bois est la première énergie renouvelable thermique en France. Le bois énergie devra s'étendre aux chaudières, quelles que soient leurs puissances, afin de contribuer aux révolutions énergétiques attendues.

Les mécanismes permettant d'accompagner le bois énergie, tel que le fond chaleur renouvelable, sont des gestes concrets destinés à inciter cette dynamique.

Lorsque l'on considère la surface qu'occupe la forêt française, et sa relative inexploitation dans un certain nombre de régions, la fixation d'un objectif de 50 % de plaquettes forestières dans les plans d'approvisionnement paraît logique.

La structuration de Francilbois, qui aborde logiquement la question de la valorisation énergétique du bois, nous apporte un engagement d'échange et de mutualisation, et de prévention, destiné à éviter les débordements liés à la mode Bois Energie, et à ne pas porter atteinte à la crédibilité de ce projet.

Favoriser l'installation de chaufferies bois

- Dimensionnement des chaufferies,
- Choix et organisation de la logistique des approvisionnements,
- Biomasse & environnement urbain,
- Qualité de l'air : un enjeu majeur compte tenu des exigences réglementaires.

Dimensionner des chaufferies

- Bien étudier pour bien choisir.

Nous avons affaire à un combustible solide, la décision étant lourde d'un point de vue technique, économique, et environnemental.

Les aspects circulation, taille, déchargement, devront bien être pris en compte.

Maître d'ouvrage, bureaux d'étude, maître d'œuvre, exploitant des installations, collectivités : tous ces acteurs constituent les maillons de la chaîne de responsabilité que Francilbois doit s'efforcer de mutualiser.

- Bien mesurer les implications d'exploitation et de maintenance,
- La force de regroupement de l'interprofession pour les retours d'expérience.

Promouvoir, visiter, guider, communiquer, voire former.

Choix et organisation logistique des approvisionnements

- Etre réaliste dans les choix logistiques.

Il sera indispensable d'optimiser afin de mettre en place la livraison et donc la chaufferie. Il est en outre important de faire preuve de réalisme, l'environnement de la chaufferie devant être adapté aux conséquences engendrées par la livraison de bois énergie.

Il sera en outre important de limiter les ruptures de charge. Plus un camion transporte de volume, plus le coût et l'impact sur la circulation sont optimisés.

- La démarche et les engagements qualité concernent aussi la logistique.

La logistique est un maillon essentiel dans la traçabilité, permettant de connaître les provenances, les distances, etc.

La valorisation est une affaire de professionnels.

L'interprofession pourra participer à l'optimisation de par les compétences qui y sont regroupées et sa vocation à communiquer.

Biomasse et environnement urbain.

Comme je l'ai rappelé précédemment, le bois énergie est un combustible solide. Ses impacts de fait touchent :

- La circulation : accessibilité et compatibilité avec les réglementations en vigueur au niveau des dessertes locales par exemple,
- L'environnement autour des installations aussi bien la plateforme que la chaufferie : dimension technique,
- Les adaptations ou choix publics en matière d'aménagement, d'urbanisation : dimension politique et sociale (besoin de partenariats mis en œuvre avec les administrations et le pouvoir public).

Dans ce cadre, Francilbois pourra participer à l'animation du réseau des acteurs du bois énergie, proposer des choix stratégiques, informer les maîtres ouvrages (conférences, visites), analyser les opportunités, et enfin informer voire former sur le sujet.

Qualité de l'air : concilier l'enjeu du développement et les exigences réglementaires.

La réglementation a été durcie en Île-de-France. Tous les opérateurs énergétiques ont pris connaissance de l'arrêté du 2 juin 2009 liés aux poussières sur les énergies biomasse.

Ainsi, favoriser le bois énergie sur le territoire francilien peut devenir un exercice délicat suivant la puissance du projet.

Face à ce type de combustible, les coûts peuvent être conséquents en termes d'investissements, d'exploitation, de maintenance, et de renouvellement à long terme (si la volonté est de s'inscrire dans une logique pérenne).

Les aides et incitations fiscales représentent un outil moteur de la dynamique, l'équilibre entre respect de la réglementation et intérêt économique, aussi bien pour l'investisseur que pour la facture de l'utilisateur du chauffage, étant un exercice périlleux.

Je vous remercie et passe la parole à mon collègue Olivier Silberberg.

Garantir un approvisionnement de qualité

Olivier SILBERBERG
Ingénieur thermicien

Les filières bois bûche et bois déchiqueté en Île-de-France sont deux filières qui ont besoin de se développer en terme de qualité de produit.

La filière bois bûche

La filière représente plus de 2 000 000 de m³ consommés en Île-de-France (filiale énergie renouvelable la plus importante), dont une partie n'est pas vendue par des professionnels déclarés.

Il convient en outre de noter que la qualité n'est pas toujours satisfaisante.

A ce titre, les acteurs de la filière en Île-de-France proposent de travailler sur une démarche de qualité signée en 2008 intitulée « Île-de-France bois bûche ». L'objectif est de convenir d'un engagement clair entre le fournisseur et son client concernant tous les paramètres techniques comme l'humidité, l'essence, et le volume livré.

Il sera enfin essentiel de communiquer, et de fédérer les acteurs de la filière bois-bûche.

Le bois déchiqueté

La filière dispose d'un fort potentiel de développement, un schéma régional ayant été étudié avec le soutien de l'ADEME.

Nous observons en outre que les différents acteurs se connaissent peu (fournisseurs, bureaux d'étude...).

L'objectif de Francilbois est de mettre en réseau tous ces acteurs afin qu'ils concrétisent des projets de qualité.

Il convient enfin de noter qu'une démarche de certification pourrait voir le jour en Île-de-France : Chaleur Bois Qualité Plus (CBQ+) et qu'une démarche de charte pourrait également être proposée.

Un effort de communication devra également être réalisé par l'ensemble des acteurs.

Emmanuel CHAMPENOIS

Bonjour à tous.

Je suis représentant de la société Terre Energie, actrice de la filière en tant que fournisseur de bois pour la chaufferie automatique. Nous sommes très souvent questionnés par de nombreux bureaux d'études qui essaient d'étoffer leur offre en terme de fourniture de service, avec notamment des études sur la chaufferie bois.

Il est nécessaire d'intégrer autant que possible les bureaux d'étude dans le réseau, qui sont bien souvent à la base des projets, et qui jouissent d'une relation directe avec les maîtres d'ouvrage.

Ces derniers méconnaissent très souvent les problématiques liées au bois énergie, ce qui engendre de gros problèmes, notamment au niveau des réseaux de distribution (comme la fourniture directe par voirie route, souvent délaissée).

Nicolas REBOUTIER

Bonjour à tous.

Je représente la plus grosse entreprise d'Île-de-France de transport de déchets et de matière en vrac.

Nous faisons en sorte de respecter au maximum les mesures environnementales, en achetant notamment du matériel aux dernières normes.

Paul MOLINARIO

Le bois bûche occupe une place particulièrement importante au sein de la filière en Île-de-France.

Malheureusement, une partie du bois consommée en Île-de-France vient de régions extérieures, la structuration de la filière en Île-de-France étant insuffisante (avec le problème des dessertes forestières que j'ai évoqué tout à l'heure).

Table ronde Bois Energie

Daphné BORET
Direction régionale de l'équipement

Bonjour à tous.

Je suis membre de la Direction régionale de l'équipement d'Île de France, qui est une administration du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable, et de la mer. Nous travaillons sur l'aménagement du territoire et sa prise en compte des grands enjeux de développement durable.

Le bois énergie est une source d'énergie très importante à développer en Île-de-France, notamment à travers le thème de la rénovation écologique de la ville. Deux actions majeures doivent ainsi être réalisées : diminuer la consommation énergétique et changer les modes d'approvisionnement d'énergie en favorisant les énergies renouvelables (comme le bois énergie).

Le vecteur que nous privilégions est celui du chauffage urbain, l'Île-de-France concentrant le tiers des réseaux nationaux. Ces derniers sont à l'heure actuelle très minoritairement alimentés par du bois énergie et bénéficient d'une bonne empreinte carbone, étant alimentés principalement par les usines d'incinération des ordures ménagères.

Ces réseaux présentent pourtant un intérêt majeur dans la mesure où ils desservent chacun plusieurs milliers de logement.

Deux angles d'attaques sont possibles pour aborder ces réseaux de chauffage urbain. Il est envisageable de travailler à l'échelle des grands territoires grâce aux établissements publics d'aménagement qui réfléchissent à des structurations de filières pour des grands territoires, comme le Seine-Arche (secteur de Nanterre), qui a mis en place un projet de chauffage urbain pour un quartier de 800 logements (logements neufs et anciens).

Le deuxième angle d'attaque porte sur l'Agence nationale de la rénovation urbaine (ANRU). En Île-de-France, les réseaux de chauffage desservent principalement des logements sociaux, souvent inscrits dans des programmes de rénovation urbaine importants. L'agence a aujourd'hui environ 125 projets contractualisés avec les collectivités.

Paul CASSIN
Direction de l'environnement, Unité Aménagement Durable, Région
Île-de-France

Bonjour à tous.

Je tiens tout d'abord à rappeler que l'ensemble des actions de la Direction sont inscrites dans un CPER (contrat de projet Etat / Région) 2007 -2013.

Ce projet comprend un grand volet sur la lutte contre le changement climatique, dont le développement du bois énergie performant représente un thème important.

Dans le prolongement de ce CPER, la région a lancé depuis 2001 une politique de l'énergie à laquelle elle consacre 20 millions d'euros par an.

Il convient de noter que grâce aux efforts conjoints de l'ADEME et de la région, on compte aujourd'hui une trentaine de chaufferies en Île-de-France contre à peine 10 il y a dix ans. Cela correspond à 60 MW installés, plus de 80 000 tonnes de bois consommés par an, et 70 millions d'euros d'investissement.

Le bois énergie est donc une réalité en Île-de-France à l'heure actuelle.

Nous sommes par ailleurs en charge dans la région de l'élaboration du plan régional pour la qualité de l'air, qui sera présenté au conseil régional du 26 novembre 2009. Son élaboration a fait l'objet de nombreux débats au sujet des problèmes de pollution atmosphérique. Si le bois énergie bénéficie d'un bilan neutre en CO₂, il génère malgré tout des émissions de COV, de HAP, et de poussières. L'un des enjeux majeurs en matière de bois énergie consistera donc à renouveler les équipements par des matériels plus performants.

S'agissant du Grenelle de l'environnement, les régions sont associées aux services de l'Etat pour mettre en place un schéma biomasse qui prévoit deux millions de tonnes de bois, correspondant environ à 300 chaufferies. La filière bois énergie devra donc être développée intelligemment, respecter une planification claire en termes de qualité de l'air, et bénéficier d'un réseau conséquent en termes d'approvisionnement du bois.

Au regard de ces enjeux en termes de chauffage individuel et de chauffage collectif, il conviendra de réfléchir à un schéma bois dans lequel le bois matériau, le bois industrie, et le bois énergie, pourront être complémentaires et non antagonistes.

Marie-Pierre DIGARD

Présidente de l'Agence Régionale de l'Environnement et des Nouvelles Energies (ARENE)

Si notre organisation est relativement modeste d'un point de vue taille (25 personnes), notre rôle n'en reste pas moins très important.

Notre mission consiste avant tout à aider les collectivités à porter des projets innovants en termes de développement durable, puis à les animer et à les faire connaître.

Je précise que nous n'accordons pas de subventions. Nous sommes un service public du développement durable, nos chargés de missions étant en charge d'apporter tout leur savoir faire aux collectivités.

Nous agissons aux niveaux des collectivités territoriales et de la filière. Nous faisons donc le lien entre les personnes présentes dans cette salle, et les élus qui souhaitent porter des projets.

Etant moi-même élue locale, je confirme que nous sommes souvent confrontés, notamment dans le cadre de nos projets d'installation de chaufferies bois, à des bureaux d'étude ou des professionnels peu compétents.

Nous aidons donc à créer une dynamique d'échange entre les différents acteurs, ce qui représentera un facteur clé de l'avancée des dossiers. Nous le voyons dans les collectivités, qui n'osent pas se lancer, pour des raisons financières (ce qui ne vas pas s'arranger avec la réforme de la taxe professionnelle...) et par manque de visibilité. Le rôle de l'ARENE consistera notamment à informer ces collectivités des projets qui ont déjà été mis en place dans les autres régions de France.

Nous avons par ailleurs lancé une étude avec T.E.E intitulée « Diagnostic des activités, emplois, et métiers, dans la filière bois », destinée à déterminer l'aspect qualitatif et quantitatif des besoins de la filière en termes de ressources humaines.

En conclusion, je tiens à vous faire part de ma fierté de signer une convention de partenariat avec Francilbois.

Anne-Emmanuelle GUILLON
Division Energie, Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche,
et de l'Environnement

La division Energie de la Direction régionale de l'industrie, de la recherche et du développement, est un service déconcentré de l'Etat qui porte en région la politique énergétique et les directives de la Direction générale de l'énergie et du climat.

Comme l'a indiqué Paul Cassin, le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs en termes de valorisation de la biomasse (chaleur et électricité). Ces objectifs ambitieux seront déclinés à l'échelle régionale au travers des schémas régionaux climat air énergie engagés en partenariat avec la région.

Il convient de noter deux axes parallèles à la politique énergétique pour la valorisation de la biomasse : la production de chaleur pure (mise en place du fond chaleur par l'ADEME) et la production d'électricité favorisée par les appels d'offre nationaux de la commission de régulation de l'énergie. Trois appels d'offres ont été lancés : si les premiers objectifs (2003) étaient de 200 MW de production supplémentaire de biomasse et 50 MW de biogaz, ils ont ensuite été revus à la hausse en 2006 (300 MW électrique de valorisation de la biomasse) et en 2008. 15 candidats ont été retenus pour le premier exercice et 22 candidats ont été retenus pour le deuxième exercice. Pour le dernier exercice (106 candidatures), la préfecture de région a mis en place une cellule biomasse.

Gwenaël GUYONVARCH

Directeur régional de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

Le rôle de l'ADEME consiste tout d'abord à gérer le fonds chaleur, mis en place suite au Grenelle de l'environnement. Ce fond porte sur un milliard d'euros sur quatre ans, 2009 étant la première année.

Des dossiers sont donc instruits depuis cette année sur tous les sujets de chaleur renouvelable (biomasse, géothermie, solaire, réseaux de chaleur).

S'agissant de la biomasse, il convient de distinguer deux éléments :

- un appel à projet annuel (BCIA) pour les grandes installations industrielles et agricoles
- le financement de toutes les autres installations utilisant de la biomasse

Un peu moins de 7 millions d'euros ont été engagés cette année sur le fonds chaleur, ce qui devrait être doublé l'année prochaine.

Il est important que toutes les parties prenantes se réunissent afin d'identifier tous les facteurs clés, d'où une nécessité de transversalité (notamment sur les questions de transport, de besoin de chaleur, et de capacité d'approvisionnement). Un critère important est la viabilité économique des projets, le but du fonds chaleur étant de rendre économiquement viable la chaleur renouvelable, la chaleur produite devant être au moins 5 % moins chère que la chaleur produite par l'énergie fossile.

Je suis très heureux de la grande variété des intervenants de la réunion d'aujourd'hui, qui montre l'importance des maîtres d'ouvrage, des bureaux d'études, des financeurs, et des collectivités.

La question du gisement et de l'établissement d'un schéma biomasse à l'échelle régionale a par ailleurs été évoquée tout à l'heure. Il convient de rappeler que l'élaboration d'un schéma régional climat/air/énergie sera confirmée par le vote de la loi Grenelle 2 en début d'année 2010, ce qui nous laissera un an à compter du vote pour le mettre en place. Il sera constitué d'un grand nombre de thématiques parmi lesquelles le bois énergie occupera une place importante. Cette thématique devra s'inscrire en complémentarité avec des éléments comme l'efficacité énergétique (quelle est la demande effective de chaleur de la région) ou le potentiel de développement des réseaux.

Enfin, l'ADEME jouera également un rôle sur les questions d'information et de formation. Elle accompagnera notamment Francÿlbois dans l'animation de la filière.

Pascale MARGOT – ROUGERIE

Les présentations ont été très complètes.

Je vais rapidement évoquer la part représentée par le bois énergie dans les filières renouvelables.

La production d'énergie renouvelable en France représente 19 millions de TEP, dont le bois énergie compte pour environ la moitié, ce qui met en lumière la place très importante occupée par le bois.

Il convient en outre de rappeler que l'utilisation du bois énergie met en jeu des facteurs très nombreux, comme le montre la diversité des intervenants dans la salle, d'où l'importance de fédérer toutes les énergies. Je tiens par ailleurs à préciser, sans remettre en cause l'intérêt des grandes chaufferies et des grandes plateformes de chauffage collectif, que la filière bois énergie a un rôle important à jouer dans la dynamisation des espaces ruraux. Il y a donc place à la fois pour des projets de grandes chaufferies dans la partie urbaine de l'Île-de-France et pour des projets plus modestes en termes de dimension, qui peuvent apporter de la plus-value et des débouchés pour les territoires ruraux. Cela peut permettre d'apporter une meilleure valorisation de la ressource des massifs en utilisant en bois-énergie les sous-produits de l'exploitation forestière, comme les coupes d'éclaircies, les élagages ou les houppiers.

Loïc MICHEL SOVEN/COFELY

Je me réjouis tout d'abord du nombre de participants à la réunion du jour, illustrant l'explosion actuelle du bois énergie en Île-de-France.

Je représente une filiale de la société GDF-Suez, qui réalise et consomme 30 000 des 80 000 tonnes de bois énergie / bois déchiqueté en Île-de-France.

Notre positionnement sur le bois énergie est qualitatif sur les aspects plaquette forestière, développement des territoires, et bois locaux.

Ma question s'adresse à la DRIRE, à l'ARENE, et à l'ADEME : quels moyens seront mis en place pour vérifier la proportion de 50 % de plaquettes forestières et les aspects qualitatifs du bois énergie ?

Paul MOLINARIO

S'agissant des 30 chaufferies de bois existantes qui consomment 80 000 tonnes de plaquettes forestières évoqués par M. CASSIN, je tiens à préciser que l'Île-de-France comprend déjà 100 000 tonnes de bois d'élagage qui partent en décharge ou dans les chaufferies, et 200 000 tonnes de plaquettes broyées, soit un total de 300 000 tonnes de bois.

Il est donc demandé aux exploitants forestiers de se structurer alors qu'il n'y a pas de marché pour eux.

En outre, le bois brûlé engendrant de la pollution, il est important d'aider Francilbois à mettre en place une charte de qualité, qui devra notamment obliger les professionnels à acheter du bois sec.

Jean-Baptiste MARIN
Européenne de Biomasse

Il est important d'associer les agriculteurs aux actions en faveur du bois énergie.

Un nouveau groupement d'une dizaine de coopératives agricoles et d'entreprises de première transformation du bois, commercialise de l'énergie propre aux grands industriels, aux réseaux de chaleur, et aux énergéticiens.

Nous avons mis en point dans une dizaine de sites en France un combustible issu du bois et de coproduits de l'agriculture, permettant de migrer les chaudières charbon vers la biomasse sans aucuns travaux, de réduire le nombre de camion dans les rues (trois fois moins), ou encore de charger des trains.

20 000 de tonnes sont réparties sur 20 plateformes et permettent une livraison en flux tendu des centrales. Le prix est compétitif avec celui du charbon, et le prix du MW produit par la chaufferie est inférieur à celui de la plaquette forestière.

François HABEGRE
Directeur régional DALKIA

Je suis le directeur régional d'un exploitant de chauffage et représente également la fédération énergie environnement.

J'ai été très vexé par l'intervention de Monsieur GUYONVARCH, qui a oublié de citer les exploitants de réseaux de chauffage. Au nom de la fédération, je souhaite donc rejoindre ce groupe de travail sur le schéma régional climat/air/énergie.

J'espère vous voir d'ici là à l'inauguration de la chaufferie biomasse de Cergy-Pontoise début décembre.

Je précise par ailleurs que nous exploitons des grosses chaufferies mais également des petites chaufferies qui peuvent s'adresser à toutes les collectivités.

Jean-Marie BALLU
Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche

Je me félicite tout d'abord que l'interprofession Francilbois ait décidée de se lancer dans l'esprit filière. Ce sont les régions qui feront remonter cet esprit filière.

S'agissant des problèmes d'énergie, il convient de préciser que l'objectif de 23 % d'énergie renouvelable fixé pour la France dans le cadre des engagements européens, et évoqué dans le rapport PUECH (auquel j'ai participé) ne sera réalisable qu'à l'aide d'un recours massif au bois.

Si le fonds chaleur et l'action de l'ADEME participent activement à cette entreprise, je reste sur ma faim concernant la cogénération d'électricité.

Si le Président de la République avait annoncé la multiplication par deux ou par trois du prix de l'énergie bois pour les centrales électriques, nous avons simultanément observé une remontée du seuil des puissances des centrales électriques. Je rejoins donc les propos de Madame MARGOT-ROUGERIE soulignant l'importance pour le développement rural et la territorialité de disposer de centrales plus petites.

Nous avons prévu avec le ministère de l'écologie d'effectuer un bilan dans un an afin de vérifier que les annonces réalisées soient bien suivies de résultats concrets en biomasse bois.

Armand de LAUBRIERE
Exploitant forestier et scieur en Île-de-France

Nous sommes tous d'accord sur la nécessité de mobiliser le bois et la ressource forestière disponible en Île-de-France.

Il convient pour cela de créer des débouchés. Le premier débouché est le bois d'œuvre. Viennent ensuite les coproduits forestiers (bois énergie, fibre de bois, panneaux, ...).

Il est important de susciter la demande sur les chaufferies grand public. Ma question est la suivante : les incitations fiscales directes ou indirectes sont-elles les mêmes pour l'énergie provenant du bois que pour les panneaux solaires, les panneaux photovoltaïques, ou les parcs éoliens ?

Anne-Emmanuelle GUILLON

Je tiens simplement à préciser que les plans d'approvisionnement sont examinés afin notamment de vérifier que la proportion de 50 % de plaquettes forestières est bien respectée.

Marie-Pierre DIGARD

Je répète pour ma part que l'ARENE est un service public du développement durable n'ayant pas vocation à donner des subventions.

S'agissant de la qualité du bois, la convention signée avec Francilbois prévoit le développement d'une démarche de qualité de service sur le bois déchiqueté à destination des chaufferies automatiques. Il s'agit de créer un référentiel technique sur lequel les signataires s'engageront (type de combustible, traçabilité, fréquence des livraisons etc.).

Si nous n'avons pas les moyens de contrôler quoi que ce soit, nous faisons confiance à l'intégrité et à l'honnêteté des parties prenantes.

Paul CASSIN

J'ai mentionné tout à l'heure 80 000 tonnes de bois (bois d'élagage, plaquettes forestières etc.). Le gisement est conséquent, les conditions de mobilisation de la ressource devant être élaborées par nous tous.

Le bois individuel est un réel sujet, couvrant la majorité de la consommation de bois francilienne.

Compte tenu de la sévérité grandissante des réglementations thermiques, il est évident que les besoins de chauffage induiront une baisse des puissances installées. Il y aura donc peu de chauffages à eau chaude.

Il conviendra d'agir sur la sensibilisation à la qualité du bois à brûler et sur la formation des professionnels.

Le bois doit rester une énergie de proximité s'appuyant sur des circuits courts.

Gwenaël GUYONVARCH

S'agissant des 50 % de plaquettes forestières, il convient de préciser que tous les dossiers qui sont déposés doivent être assortis d'un plan d'approvisionnement destiné à fixer des garanties sur l'atteinte de ces objectifs.

Je tiens par ailleurs à confirmer que les réseaux font bien évidemment partie des acteurs que nous souhaitons réunir autour d'une table pour réfléchir à la filière, notamment dans le cadre du schéma régional climat/air/énergie, où la part des réseaux est extrêmement importante. C'est en outre sur ce secteur que nous avons réalisé les engagements financiers les plus importants, et de loin.

Daphné BORET

Sur la part des réseaux, il convient de préciser qu'un programme de rénovation urbaine très ambitieux a été mis en place, dans lequel la fédération énergie environnement devrait contribuer des solutions de modification de l'énergie très importantes.

Brice LEFRANC

Merci à tous. Je demande au président BONTOUX de rejoindre Mme DIGARD sur la scène afin de procéder à la signature d'une convention de partenariat entre l'ARENE et FrancÎbois.

AGIR EN FAVEUR DU BOIS CONSTRUCTION

Produire plus, Produire mieux

Christophe ZELLEK
Administrateur de Francilbois, ingénieur Bois

En complément (et non en contradiction) de l'action à mener sur le bois énergie, je vais tâcher de vous présenter les actions actuelles et futures du groupe bois construction de Francilbois.

Le Grenelle de l'environnement porte certes sur l'utilisation des ressources renouvelables, mais aussi sur l'amélioration des performances thermiques des bâtiments.

Il convient de rappeler que la meilleure économie que nous puissions réaliser est l'énergie que nous ne consommons pas, d'où l'intérêt de valoriser la performance énergétique des bâtiments.

Le groupe de travail bois construction souhaite mettre en place une action collective en cinq temps :

1/ Structurer l'offre : logement collectif et rénovation

Le collectif est une particularité spécifique à la région Île-de-France (région la plus peuplée et donc disposant de la plus grande concentration de bâtiments collectifs).

Le potentiel de bâtiments à rénover dans les années à venir est important.

2/ Constituer une équipe « filière »

La notion de filière concerne ici la conception et la maîtrise d'œuvre des bâtiments.

3/ Livrer un « guide de conception bois en hauteur »

4/ Apprendre sur les chantiers « pilotes » (chantiers régionaux, nationaux, internationaux)

5/ S'engager ensemble sur la « Charte Bois Construction Environnement »

Essayons de préciser les cinq points de ce programme :

1/ Structurer l'offre : collectif et rénovation :

- Identifier les moyens humains et matériels actuels des entreprises

- Recenser les nouveaux savoirs faire à développer (*logistique pour la préfabrication, chantiers urbains, techniques des grands panneaux, dalles bois industrialisées, etc*)
- Mettre en œuvre les solutions opérationnelles afin de réaliser les bâtiments correspondant aux objectifs

2/ Constituer une équipe « filière » afin de proposer aux maîtres d'ouvrage, selon le niveau de définition nécessaire les binômes performants :

- Architectes / BET (missions de base)
- Entreprises / Fournisseurs (mission ppp, conception réalisation)

Le pilotage de ce programme devra être réalisé sur une période comprise entre 12 et 18 mois, en sélectionnant un ensemble d'acteurs régionaux, notamment des entreprises de référence sur le domaine du bois construction.

L'objectif n'est pas de valoriser quelques entreprises, mais d'utiliser leur mode de développement afin de l'appliquer sur d'autres entreprises.

3/ Guide de conception, comprenant :

- Rappel des obligations réglementaires

Il convient de rappeler à ce sujet que les règlements ne sont pas des données figées dans le temps et sont amenés à évoluer. Les membres devront être des acteurs importants de l'évolution des règlements afin d'éliminer les obstacles qui peuvent être rencontrés.

- Synthèse bibliographique et présentation des solutions constructives qualifiées

Il s'agira de réaliser un historique afin de voir ce qu'il est possible de réaliser ou non. A noter que ce qu'il est possible dans un pays ne l'est pas forcément en France

- Méthodologie de conception

Il s'agira de définir l'identité des intervenants, ainsi que le rôle joué par chacun.

- Approche économique fiable et parfaitement adaptée à l'Île-de-France,
- Approche Développement Durable de la Construction Bois.

4/ Apprendre sur les chantiers pilotes

- Faire évoluer les réglementations en libérant les blocages réglementaires,
 - o Valoriser les chantiers pilotes nationaux ou étrangers par une étude faisabilité par analyse technique, économique et réglementaire,

- Établir les transpositions réglementaires nécessaires.
- Opérations expérimentales « chantiers pilotes »,
 - Extrapolation d'opérations R+2, R+3 réalisées que l'on élève virtuellement à R+7,
 - Par transposition d'une opération classique récente que l'on décline virtuellement selon différents systèmes (*Poteaux poutres, Panneaux massifs reconstitués, systèmes mixtes (bois + acier + béton)*).

5/ Mise en place de la charte bois construction environnement

L'objectif est de respecter la RT 2012, et notamment de construire des bâtiments à très grande performance énergétique.

Les signataires de la charte devront s'engager au moins sur deux points des 4 points suivants :

1. Vérifier la performance thermique en testant l'étanchéité du bâtiment, avant les finitions

Quelques entreprises présentes aujourd'hui dans cette salle sont particulièrement concernées par cette d'approche

2. Garantir la qualité des matériaux (auto contrôle + contrôle externe, en entreprise et sur chantier) à l'instar des agréments du FCBA
3. Garantir le *bio-sourcing* des matériaux (notamment séchage, réduction de la présence de colles, approvisionnement « raisonné »)

Le problème de la France est que la première transformation ne valorise pas suffisamment la forêt, au demeurant d'excellente qualité. Il est donc normal que le matériel étranger, équilibré, sec, et meilleur marché soit souvent favorisé au détriment du bois français.

4. Valoriser les ressources régionales

Il est tout d'abord nécessaire de fournir des produits de qualité et de développer une économie de proximité.

Construire une offre industrielle de la filière

Gilles MADEC
Administrateur de Francilbois

Bonjour à toutes et à tous.

Je tiens tout d'abord à vous raconter quatre anecdotes qui éclairent notre sujet.

La première concerne une ébéniste parisienne qui envoie un mail à l'Interprofession d'Île-de-France ; elle demande 17 mètres carrés de planches de châtaigner brutes, en vue de construire une bibliothèque.

Nous n'avons jamais trouvé ces 17 mètres carrés de planches de châtaigner !

La seconde concerne un entrepreneur régional qui finit après de nombreux efforts par décrocher la construction d'une maison emblématique en bois sur un territoire où les élus sont passionnés le sujet.

Il contacte l'interprofession, convainc le fournisseur autrichien prévu d'utiliser en partie du bois francilien, puis s'adresse à un fabricant régional. Ce dernier accepte, puis est ensuite incapable de fournir dans les délais. Le bois sera finalement autrichien et viendra en partie du centre de la France.

La troisième anecdote concerne une grande agence parapublique du territoire francilien qui réalise un appel d'offre sur des produits en bois à usage extérieur : du « mobilier forestier ». La filière se mobilise, répond à l'appel d'offre, trouve les bois régionaux. Malheureusement, le prix proposé est jugé trop cher, code des marchés publics oblige.

Pour finir, le bois énergie. Un grand exploitant de chaudière monte sa première petite chaudière en Île-de-France à la suite d'une commande d'une collectivité territoriale. Il joue le jeu, signe ses approvisionnements avec un acteur local qui sous-traite le transport. Lorsque le combustible, s'avère être rempli de cailloux, le transporteur refuse de le reconnaître, préférant abandonner le marché. Ces anecdotes signifient qu'aujourd'hui notre offre en Île-de-France n'est pas compétitive. .

Il s'agit maintenant de construire ensemble une offre de qualité, pérenne, innovante, et spécifique à l'Île-de-France.

Toute la filière est concernée : Artisans, PME, grandes entreprises, de l'amont à l'aval de la filière.

Nos contraintes peuvent deviennent des atouts :

- Profitons de notre retard en faisant « l'exercice de la page (presque) blanche » !
- Concentrons nous sur la valeur ajoutée des bois d'Île-de-France !
- Lâchons prise sur ce que nous ne pouvons pas faire : personne ici ne peut concurrencer les grands bois du Nord

Les projets régionaux ne manquent pas, mais aucun aujourd'hui n'abouti :

- Des propriétaires forestiers privés s'interrogent pour investir dans la 1^{ère} transformation

- Un groupe d'entreprises envisage d'implanter séchoirs et ligne de production d'ossatures bois
- Un scieur s'est allié avec des exploitants et un producteur de bois chauffés
- Un PNR s'interroge sur l'utilisation territoriale de ses bois dans un schéma d'entreprise d'insertion
- Des producteurs indépendants de Biomasse se réunissent en vue d'une association
- Un projet de plateforme multimodale dédiée au bois, avec son centre de formation, circule depuis plusieurs mois
- Un futur pôle de compétitivité a mis à son programme des recherches sur l'utilisation des bois de déchet

Qu'est ce qui réussit ailleurs en France?

Une communauté de communes du centre de la France crée une SCIC (société coopérative d'intérêt collectif dans laquelle les collectivités peuvent investir en capital) avec, les forestiers, et un constructeur de maison bois.

Une SA régionale spécialisée dans le bois énergie et le bois de trituration a vu sa valeur multipliée par 18 en 10 ans. Cette société comprend une quarantaine de scieries, des forestiers et de gros exploitants de chaufferies qui collaborent avec succès.

Une SCIC régionale Bois énergie regroupe la Région, ses trois départements et 40 entreprises.

Qu'est-ce qui manque à notre région pour aller dans ces directions, pour construire une offre industrielle ?

Il y a ce qui relève de la responsabilité de nos entreprises ; qu'attendons-nous par exemple pour déposer un ou plusieurs dossiers au Fond Bois national?

Et puis il y a ce qui relève de l'initiative publique, sans laquelle aucune filière régionale ne peut se construire :

Où sont les investissements et les aides publiques, rapides, fortes et structurées :

- Dans l'ingénierie de projet
- Dans l'accès au foncier à des prix acceptables (*y compris fluvial*),
- Dans le financement et la promotion des projets industriels territoriaux « labellisés » Île-de-France,
- Dans les appels à projets régionaux de chaufferies biomasse.

Sans offre industrielle, portée par des groupements d'entreprises, pas de filière régionale !

Mais sans aide publique massive au démarrage aucune structuration industrielle ne verra le jour ! Merci pour votre attention.

Table ronde Bois Construction

Martine FERNEX

Direction du Développement Economique et de l'emploi, Région Île-de-France

Bonjour à tous,

Je suis en charge des services filières, mutations économiques, et solidarité.

Je souhaite insister sur l'intérêt de la région pour la filière forêt/bois, de l'amont en l'aval.

Je vous propose de vous faire part d'un certain nombre de dispositifs très concrets mis en place ou prévus par la région.

Je souhaite en premier lieu effectuer un zoom arrière sur l'exploitation de la forêt et sur le bois énergie. S'agissant de l'exploitation de la forêt, je tiens à rappeler qu'il existe une aide en provenance de l'Etat et de cofinancements européens intitulée Aide Régionale pour les Exploitants Forestiers, permettant de cofinancer des acquisitions d'équipement.

Cette aide étant relativement peu utilisée à l'heure actuelle, nous réfléchissons à un moyen de rendre ce dispositif plus attractif.

S'agissant du bois énergie, nous soutenons des travaux de réflexion portés pour une part par le réseau bois bûche et pour une autre part par le club biomasse. Nous avons très récemment fait voter une aide au bénéfice de la fédération régionale des coopératives agricoles afin de soutenir le développement des filières non alimentaires dont le bois.

S'agissant du bois construction, j'ai bien pris note du propos spirituel et provoquant de M. MADEC. L'enjeu consistera effectivement à trouver des moyens d'accompagner concrètement des entreprises de transformation afin que le bois francilien soit compétitif et de qualité.

Deux dispositifs très concrets ont été mis en place.

Le premier permet le financement, soit par du capital risque, soit par de la garantie d'emprunt, des projets de développement des PME.

Le second est un dispositif d'aide directe aux PME, intitulé PM 'UP, permettant de recevoir des aides individuelles directes, pour des investissements liés à des études de fond, des projets de diversification, ou des stratégies d'investissement commercial. L'aide peut s'élever jusqu'à 200 000 euros sur trois ans, et comprend un accompagnement par un prestataire conseil.

Daniel GUINARD
Directeur Général FCBA

C'est avec grand plaisir que j'accueille l'interprofession dans ce bel amphithéâtre.

Je souhaite vous inciter à poursuivre l'action qui est en train d'être menée, étant comme beaucoup d'entre vous persuadé que la période actuelle est très porteuse pour le matériau bois.

Les atouts du bois sont nombreux, à la fois sur les caractéristiques du matériau (notamment d'un point de vue thermique), sur la demande grandissante, et enfin sur la capacité du matériau à stocker le gaz carbonique très longtemps. Le développement du bois dans la construction représente donc un moyen de participer à la réduction de l'effet de serre.

Des obstacles multiples existent cependant, concernant notamment les aspects normatifs et réglementaires. Comme vous le savez, la définition de la norme nécessite que l'ensemble des acteurs acceptent les évolutions. Nous sommes actuellement en train de gagner une guerre concernant une norme sur le contenu des fiches de données environnementales et sanitaires utilisées par les architectes pour choisir le type de matériau dont ils souhaitent se servir. Nous nous battons notamment pour que l'information liée au stockage du carbone soit comprise dans les critères apparaissant sur la fiche.

L'exemple des immeubles multi-étages a en outre été cité un peu plus tôt. Les réglementations françaises obligent à démontrer que ce qui a été prouvé dans les autres pays est scientifiquement vérifié, ce qui oblige à effectuer de nouvelles expérimentations lourdes nécessitant la mobilisation de fonds très importants.

La loi Grenelle 2, en cours d'élaboration, comprend néanmoins un certain nombre de dispositions qui devraient faciliter la situation, à l'image d'un décret qui devrait imposer à partir de 2010 / 2011 un volume de bois par bâtiment en très nette augmentation.

Le deuxième obstacle concerne la qualité des produits. Il est fondamental que les produits destinés à la construction soient des produits « caractérisés » (dimension, taux d'humidité, valeur mécanique etc.). Je ne peux donc que m'associer aux propos encourageant la démarche qualité.

Enfin, la constitution de l'offre doit être définie de manière visible, la charte bois construction / environnement représentant un moyen de faire connaître à tous les acteurs de la région Île-de-France l'offre disponible.

Je tiens à vous faire part d'un dernier projet en cours. Ce bel amphithéâtre va être détruit, ayant été construit sur un terrain appartenant au ministère de

l'agriculture, qui veut le récupérer de manière à rationaliser ses implantations dans Paris. Notre projet est de s'implanter sur la cité Descartes à Marne-la-Vallée, dans le cadre du cluster de l'habitat et de la ville durable mis en place actuellement. FCBA se situera à côté de l'école d'architecture, de l'école des ponts, à un kilomètre du CSTB (avec qui nous avons un partenariat sur le développement du matériau bois), ce qui illustre l'aspect stratégique du projet.

Michel PERRIN
Administrateur de Francilbois, Directeur opérationnel du Comité national pour le développement du bois (CNDB)

Je me réjouis du nombre d'acteurs rassemblés aujourd'hui.

En 1995, le CNDB a démarré son travail sur l'ensemble du territoire, avec pour première ambition de se rapprocher des interprofessions afin de mettre en place des hommes et des femmes de terrain pour porter la bonne parole et faire en sorte que le bois soit perçu comme un matériau capable de répondre aux objectifs de la construction.

Une déléguée régionale est aujourd'hui chargée de poursuivre ce travail, au travers de la sensibilisation des maîtres d'ouvrage, des élus, des ingénieurs de collectivités territoriales, à l'usage du bois.

Le développement de l'offre est un axe stratégique cohérent à un moment où le bois, grâce notamment au Grenelle de l'environnement, devrait être de plus en plus sollicité.

Jean-Michel VINCENT
Directeur de la Stratégie et du Développement Durable, Direction Régionale de l'Équipement

La construction neuve en Ile-de-France correspond à 7 millions de mètres carrés par an, quand le stock bâti correspond à 700 millions de mètres carrés qui doivent être réhabilités thermiquement. Le neuf qui devra être construit d'ici 20 ans représentera donc moins de 10 % des émissions de gaz à effet de serre. L'enjeu consiste donc à rénover écologiquement la ville que nous avons sous les yeux et non pas la ville neuve que nous devons construire demain.

Le neuf peut être organisé pour agir comme un levier sur l'ancien, ce qui est au centre de la méthode que nous avons mise au point avec les huit établissements publics d'aménagement en Île-de-France : @d aménagement durable®. Son objet est de construire des éco quartiers qui fassent levier sur leur territoire : amener de l'audit énergétique, du BTP, des matériaux nouveaux, etc.

Le bois francilien ne sera pas suffisant, d'où la nécessité de s'organiser pour importer du bois d'autres régions, de construire des plates-formes à coût

foncier pertinent pour traiter le bois construction et le bois énergie dans une région où comptent le bois bio-diversité et le bois loisir.

A l'un de ces titres, nous prévoyons de lancer l'année prochaine dans le cadre du schéma directeur climat/air/énergie une étude sur les réseaux de chauffage urbain en Île-de-France.

Conclusion

Olivier THOMAS

Conseiller régional – président de l'Agence des espaces verts d'Île-de-France

Je tiens tout d'abord à excuser Jean-Paul Huchon qui n'a malheureusement pas pu se libérer.

Cette matinée a été extrêmement importante pour moi, le premier rôle d'élu étant notamment d'être à l'écoute d'une profession entière. Je ne peux donc que vous féliciter de cette initiative.

Un certain nombre de problématiques ont été soulevées pendant les débats du jour.

La première concerne la facilitation de l'exploitation du bois. Il sera important de trouver des leviers de trois natures :

- psychologique : il conviendra de faire en sorte que les franciliens ne voient pas forcément d'un mauvais œil les coupes d'arbre,
- technique : aide à mettre en place des chemins d'exploitation écologiques,
- réglementaire : les collectivités et l'Etat devront travailler ensemble afin que les réglementations puissent être adaptées à l'émergence de cette filière bois dans la région la plus peuplée de France.

Je tiens par ailleurs à évoquer la problématique des circuits courts. De grands projets doivent être valorisés en Île-de-France en matière de construction, ou de bois énergie. S'il est intéressant de valoriser les petites structures, il sera déterminant d'installer un certain nombre de plateformes à échelle humaine réparties de manière intelligente sur le territoire francilien afin d'optimiser les livraisons et limiter le nombre de camions sur nos routes.

L'isolation des bâtiments devra être améliorée, afin de réduire les dépenses d'énergie.

Le discours de M. MADEC appelle à la nécessité d'organiser la filière, le travail mené ce matin représentant un pas important de cette démarche.

D'un point de vue réglementaire, il serait intéressant de pouvoir stipuler dans les appels d'offres les éléments liés aux bilans carbone, afin de faciliter les circuits courts.

S'agissant des SCIC, la proposition est intéressante. J'en ferai écho au niveau de la région.

Sur la question du foncier, il y a également une réflexion à mener. Avec l'outil de la région qu'est l'Agence des espaces verts, nous intervenons déjà dans le domaine de l'agriculture pour faciliter l'établissement d'exploitants. Pourquoi ne pas procéder de la même façon pour la filière bois, par exemple en mettant à disposition des espaces fonciers pour installer les plates-formes que nous avons déjà évoquées.

En conclusion, nous allons travailler à une délibération générale sur l'ensemble de la filière bois qui prendra en compte un certain nombre de problématiques évoquées aujourd'hui, afin de déboucher ensemble sur une convention cadre de structuration et de développement de la filière bois en Île-de-France.

Daniel CANEPA
Préfet de la Région Île-de-France et préfet de Paris

Merci aux organisateurs d'avoir mis en place cette rencontre qui constitue une première en région Île-de-France.

Les échanges de ce matin soulignent à quel point cette réunion était indispensable au regard de la volonté de chacun de développer un réel dialogue entre tous les acteurs de la filière.

Si les franciliens aiment la forêt et la fréquentent, ils connaissent finalement très mal la filière bois.

Nous sommes au cœur d'un certain nombre de paradoxes :

- Les marchés se développent, mais les entreprises souffrent,
- La forêt est riche et s'étend, mais les approvisionnements des entreprises de transformation restent difficiles,
- La forêt est un symbole du développement durable, mais reste trop souvent un terrain d'affrontement entre économie et écologie.

La stratégie que nous avons évoquée à l'instant n'apparaît consensuelle que lorsqu'elle reste floue et relativement inexprimée. Elle se limite trop souvent à la recherche de compromis et d'un chemin au milieu d'objectifs contradictoires.

Nous devons ensemble construire, en conciliant la production et la protection autour d'une approche de développement durable. Pour cela, il est important de refonder la stratégie sur des principes solides :

La priorité concerne la qualité de l'atmosphère, ce à quoi la forêt ne participera durablement que si le bois y pousse, y est récolté, puis utilisé. La production, la récolte, et la transformation menées de pair selon des méthodes de production certifiées contribuent directement au stockage de carbone et indirectement à l'économie d'énergie fossile. Les citoyens, les acteurs publics, et le secteur privé, partagent ici un intérêt commun.

Dans la lutte contre l'effet de serre, les objectifs de production et de protection doivent donc converger par le biais d'une stratégie plus précise, plus concrète, une stratégie de filière devant nécessairement être en phase avec les objectifs primordiaux de notre société. C'est l'exigence de développement durable qui trouve ici un sens concret par la relation entre la qualité de l'environnement, la production, et la transformation du bois.

Face à cette situation, la filière forêt et bois a des atouts dans notre région. A l'échelle nationale, la forêt francilienne présente des caractéristiques proches de la forêt moyenne française. Malgré son caractère à dominante urbaine, notre région est aussi forestière que bon nombre de régions françaises.

Il convient d'aller plus loin, à l'image de la volonté du grand Paris de développer l'implantation forestière de manière significative et d'augmenter l'espace boisé.

Le bois énergie devient une composante majeure de notre stratégie énergétique et un véritable atout pour l'économie et la filière forêt bois. La production d'énergie à partir du bois et surtout de plaquettes forestières représente une économie importante d'énergie fossile.

Une nouvelle économie complémentaire de la filière bois est donc en train de prendre son essor. Elle est favorable à une bonne gestion forestière et au développement de l'emploi francilien, à la diversification des métiers de l'exploitation forestière, à la compétitivité des entreprises de la filière bois, à la lutte contre l'effet de serre et à notre indépendance énergétique.

Nous nous devons d'être clairvoyants et intransigeants. A cet égard, il convient de rappeler qu'un mètre cube de bois valorisé dans l'industrie crée cinq fois plus de valeur ajoutée d'emploi que s'il est transformé en énergie.

Le bois est un écomatériau d'avenir et jouit d'une très bonne image.

La qualité du massif forestier francilien, sa situation au cœur de la région capitale, et la place encore modeste qu'occupe le bois dans l'ensemble du secteur du bâtiment en comparaison aux pays voisins, lui donne une opportunité de développement significatif, en particularité dans les domaines liés à l'habitat (éco quartiers). Les exemples commencent à être nombreux dans notre région.

Le bois « loisir », majeur dans Île-de-France avec une densité de population importante, demande un savoir faire en matière d'aménagement et de gestion des franges urbaines et de la forêt. Les schémas directeurs, les zones réglementées, mais aussi les aménagements pilotés par les établissements publics, sont autant d'occasion de rendre cet usage compatible avec les autres.

Il me semble par exemple opportun de lier cette réflexion aux réseaux de pistes cyclables régionales.

Par ailleurs, une meilleure liaison forêt industrie est un atout économique pour la filière. Le Président de la république, se référant au rapport Puech, annonçait le 19 mai dernier plusieurs mesures sur la filière bois, et en particulier la mise en place d'un fonds stratégique d'investissement afin de participer au développement et à la consolidation des entreprises du bois qui est un enjeu pour notre région.

Des échanges fructueux ont déjà eu lieu au sein de la commission régionale de la forêt et des produits forestiers, que j'ai eu l'honneur de présider il y a un an et qui représente pour l'Etat une véritable source de propositions pour l'application de la politique forestière à l'échelon régional.

Vous vous êtes entendus ce matin sur la nécessité de renforcer la structure professionnelle et de mettre en place une approche collective pour faire face à des enjeux complexes.

La mise en place de fondations solides à l'interprofession nécessite un programme concerté entre tous les partenaires et avec l'Etat.

Grâce au conventionnement et au financement de l'Etat, et des collectivités locales, des actions collectives ont été menées et pourront être poursuivies pour doter l'interprofession d'un outil de définition et de pilotage d'une stratégie de développement collective.

Il m'a été confirmé que vous allez développer la poursuite des travaux sur la promotion du bois d'Île-de-France, notamment dans la construction, par la rédaction d'une charte régionale Bois Construction. Cet exercice me paraît essentiel pour conforter l'interprofession.

L'Etat, par l'intermédiaire des directions régionales concernées, et les collectivités territoriales, seront près de vous dans un rôle de régulation, d'accompagnement pour que les professionnels de la filière exercent leurs responsabilités d'acteurs économiques au service de notre environnement.

Ensemble, nous aurons à mettre en œuvre avant la fin de l'année une véritable politique de développement durable en relation avec les décisions du sommet de Copenhague.

Je souhaite plein succès à vos initiatives et vous confirme que nous resterons à vos côtés.